

Rémunération des élus
exercice terminé le 31 décembre 2022

	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Maire (municipalité)	14 197 \$	7 098 \$
Maire (MRC de Mékinac)	8 038 \$	4 019 \$
Conseiller #1	5 299 \$	2 649 \$
Conseiller #2	5 249 \$	2 624 \$
Conseiller #3	5 198 \$	2 599 \$
Conseiller #4	5 299 \$	2 649 \$
Conseiller #5	5 348 \$	2 674 \$
Conseiller #6	5 299 \$	2 649 \$

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supralocal.
(ex: MRC, régie etc.)